

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 12 décembre 2022

*Nombre de membres du  
Bureau :*

*En exercice : 35  
Présents : 20  
Pouvoirs : 6  
Votants : 26*

#### OBJET

**Délibération  
2022\_12\_12\_005B  
Budget rattaché  
installations énergétiques  
- Avance de trésorerie**

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux,  
Le douze décembre,

A quatorze heures,  
se sont réunis à l'Espace Les Forézielles à Montrond les Bains,  
les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence  
de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE  
Loire, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt-  
deux.

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia  
CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON,  
Sébastien DESHAYES, François DUMONT, Béatrice FOURNEL,  
Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Gilles  
PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Pascal PONCET,  
Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,  
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Pouvoirs déposés :

- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Xavier VILLARD	- Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Nicolas CHARGUEROS, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marianne DARFEUILLE, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Séverine REYNAUD, Serge RAULT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

**Le secrétariat a été assuré par M. Pascal PONCET**

Madame la Présidente expose :

**CONSIDERANT** que par délibération du Bureau du SIEL-TE du 13 décembre 2021 a été approuvé la création du Budget rattaché « Installations Energétiques ».

**CONSIDERANT** que par la même délibération, le Bureau du SIEL-TE a accordé une avance par le Budget principal de 2 500 000 €, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, afin de soutenir la trésorerie du budget rattaché.

**CONSIDERANT** qu'en accord avec le Payeur Départemental, il est nécessaire de renouveler cette avance, pour le même montant de 2 500 000 €, et pour une période allant du 16 janvier 2023 au 15 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / -la- majorité-:**

**DECIDE** d'approuver l'apport d'une avance de 2 500 000 € du Budget principal au Budget rattaché « Installations Energétiques », pour la période allant du 16 janvier 2023 au 15 janvier 2024,

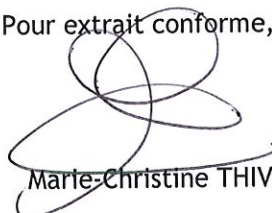
**AUTORISE** Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 12 décembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.